



REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT « LA TABLE DE FONTENELLE »

Le CCAS est en charge de mettre en œuvre la politique sociale de la Ville d'Avon. Dans ce cadre, le CCAS met en œuvre des services à destination des seniors avonnais avec pour objectifs prioritaires :

- La préservation de l'autonomie et de la santé,
- Le maintien du lien social et la lutte contre l'isolement.

Afin de répondre à ces objectifs prioritaires, le CCAS met en œuvre une offre diversifiée de repas à destination des séniors avonnais. « La table de Fontenelle » s'inscrit dans cette offre globale.

I) Conditions d'accès

L'accès du restaurant est réservé :

- aux avonnais de plus de 60 ans ou en situation de handicap ; et n'ayant pas la nécessité d'une aide pour la prise des repas. Les conjoints ne satisfaisant pas aux critères d'accès ont également accès au restaurant dans les mêmes conditions que l'utilisateur du service.
- aux résidents de la résidence autonomie Jean Fontenelle, à raison de deux repas hebdomadaires (ou 104 repas par an) obligatoires.
- au personnel de la Ville et du C.C.A.S d'Avon et des organismes conventionnés dans la limite de la capacité d'accueil du restaurant, la priorité étant donnée aux seniors,

II) Inscription au service

Toute personne souhaitant déjeuner au restaurant « la table de Fontenelle » devra préalablement être inscrite auprès du service. L'inscription ne se fait qu'une fois et est gratuite.

Celle-ci se fait auprès du CCAS d'Avon ou par mail à latabledefontenelle@avon77.com.

Pour les résidents de la résidence autonomie Jean Fontenelle, le secrétariat de la résidence pourra recueillir les éléments et les transmettre au CCAS.

Le dossier d'inscription comprend les documents suivants :

- la fiche d'inscription (annexe 1)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Toute modification d'adresse doit être portée à la connaissance du CCAS
- le dernier avis d'imposition. En l'absence d'avis d'imposition, l'accès au restaurant sera possible mais le tarif le plus élevé sera appliqué.

III) Fonctionnement du restaurant

1) Horaires et jours d'ouverture

Le restaurant fonctionne du lundi au vendredi pour le déjeuner uniquement. L'accueil des convives est possible à partir de 12h00. Le service débute à 12h.15. Le restaurant n'est pas ouvert les samedis, dimanches et jours fériés. Les personnes inscrites au restaurant « La table de Fontenelle » peuvent faire appel au service de portage de repas du C.C.A.S.

Les personnes admissibles au restaurant sont priées de respecter l'horaire et de s'y présenter en tenue correcte.

Toute personne dont le retard pourrait perturber le service normal du repas, ne sera pas admise et le prix du repas sera facturé.

2) Réservations

Les réservations se font auprès du service « La table de Fontenelle » au minimum 4 jours à l'avance soit :

- auprès de la référente du service présente au sein de la résidence autonomie
- par mail à l'adresse : latabledefontenelle@avon77.com
- à l'accueil du CCAS

3) Composition et choix des repas

Le service « La table de Fontenelle » propose un menu unique élaboré par une diététicienne en privilégiant les produits frais et de saison. Ils sont validés par une commission de menus à laquelle participe des représentants des usagers.

Le menu est composé d'un hors d'œuvre, d'un plat principal, d'un produit laitier au choix, d'une salade verte et d'un dessert ; le pain est compris dans le prix du repas.

Une carte de substitution qui varie selon les saisons est proposée pour pallier certaines allergies ou inappétences alimentaires.

Néanmoins, il ne peut être tenu compte d'aucun régime alimentaire (sans sel, diabétique...).

En complément du déjeuner, les usagers peuvent réserver un potage à emporter pour le repas du soir. La réservation du potage doit être réalisée en même temps que le déjeuner.

4) Conditions d'annulation des réservations

Il est nécessaire d'annuler sa réservation au minimum 3 jours à l'avance.

Tout repas commandé non pris et qui n'aurait pas été annulé dans les délais sera facturé sauf en cas d'hospitalisation imprévue (certificat médical ou bulletin d'hospitalisation à fournir).

En cas de maladie, le repas ne pourra pas être porté à domicile ni emporté par un tiers.

5) Hygiène et sécurité

Pour des raisons d'hygiène et de respect des normes alimentaires, seuls les plats et boissons vendus au restaurant peuvent y être consommés.

Il est interdit de sortir du matériel du restaurant mis à disposition des convives.

Par mesure d'hygiène, le lavage ou la désinfection des mains est obligatoire avant l'accès au restaurant (des sanitaires se trouvent à l'entrée du restaurant).

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux.

Les animaux ne sont pas admis dans la salle du restaurant.

Chaque personne ayant accès au restaurant doit prendre connaissance des consignes de sécurité qui y sont affichées. En cas de sinistre, il convient de s'y conformer et de suivre les directives données par le personnel.

6) Respect de la tranquillité

Par délicatesse, les convives veilleront à éteindre ou mettre sur vibreur leur téléphone mobile et à converser sans excès de voix. De manière générale et afin de maintenir une ambiance sympathique dans la salle du restaurant, toute attitude pouvant porter atteinte à la tranquillité des convives est à proscrire.

Toute personne en état d'ébriété ou manquant de respect envers le personnel et les autres convives se verra refuser l'entrée du restaurant.

Chaque usager demeure civilement et pénalement responsable des dommages de toute nature occasionnés par son fait.

IV) Transport

Les usagers de « La table de Fontenelle » peuvent utiliser le service de transport « Avoline » pour se rendre de leur domicile au restaurant. La réservation du transport doit être réalisée directement auprès du service « Avoline ».

V) Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs du service « La table de Fontenelle » sont déterminés par le conseil d'administration du CCAS chaque année (Annexe 2)

Les modalités de paiements sont au choix de l'utilisateur :

- En espèces au CCAS ou directement à la résidence lors de la permanence mensuelle du régisseur
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public

Aucun mode de paiement n'est possible directement auprès des agents de service.

VI) Fin de l'inscription et radiation

L'utilisateur du service « La Table de Fontenelle » peut solliciter la fin de son inscription à tout moment par simple courrier adressé par voie postale ou par mail au CCAS, sous réserve du respect du délai d'annulation des éventuels repas déjà réservés.

Toute attitude contraire aux prescriptions du règlement intérieur ainsi que le non-paiement des repas pris entraîneront l'exclusion temporaire ou définitive du restaurant.

VII) Protection des données personnelles

Les informations personnelles recueillies dans le cadre des formulaires, avec votre consentement explicite, ont pour finalité la diffusion d'informations susceptibles de vous intéresser, et des études statistiques.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en écrivant à service.ccas@avon77.com ou – CCAS 1, rue des sapins 77210 Avon. Elles sont conservées pendant 3 ans. Le responsable du traitement est le CCAS, Pôle séniors.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement ou de limitation du traitement. Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Règlement approuvé par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Avon, le 10/12/2020

Je soussigné(e) M..... atteste avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur du restaurant « La Table de Fontenelle ».

À AVON, le.....

Signature